

PROFIL D'ENSEIGNEMENT

BACHELIER INFIRMIER RESPONSABLE
DE SOINS GÉNÉRAUX

Date de prise d'effet: 14/09/2020

Date de mise à jour: 14/09/2020

IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Intitulé	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
Localisation	Campus HEPN, Rue Henri Blès 192 5000 Namur
Niveau CEC	6
Secteur	Santé
Domaine d'études	15. Sciences de la santé publique
Département	Sciences de la santé publique et de la motricité
Cycle	1er cycle
Type	Court
Crédits	240
Grade académique	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le bachelier infirmier responsable de soins généraux est un professionnel du secteur de la santé. Qualifiée d' « art infirmier », sa profession est réglementée par divers textes législatifs.

Le grade de bachelier infirmier responsable de soins généraux donne accès au titre professionnel de praticien de l'art infirmier (loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10/05/2015 MB 18/06/2015).

Le champ de l'art infirmier permet au professionnel d'exercer sa pratique de manière autonome ou en collaboration. Cette pratique concerne le soin, de quelque nature qu'il soit, aux individus de tous âges - familles, groupes ou communautés -, à toutes les personnes malades ou en bonne santé, et dans tous les contextes où l'infirmier exerce.

L'art infirmier consiste à protéger, à promouvoir et à optimiser la santé et les capacités intrinsèques de l'individu et de son entourage, à prévenir et/ou participer au traitement des problèmes de santé dans une approche holistique.

L'individu et/ou la collectivité occupent une place centrale et constituent des partenaires actifs dans l'équipe pluri professionnelle. L'infirmier s'adresse à la globalité de l'être humain, en interaction avec son environnement. L'accent est mis sur le soutien (« advocacy ») et la promotion de l'autogestion (« empowerment ») de l'individu en vue de l'accompagner dans

son projet de vie.

L'infirmier fonde son diagnostic, ses interventions et ses activités sur un jugement professionnel dans les domaines de la promotion de la santé, de l'éducation à la santé, de la prévention de la maladie, des soins urgents, des soins curatifs, des soins chroniques et palliatifs.

Quel que soit le niveau de complexité de la situation, il est préparé à concevoir et à mettre en œuvre des projets de soins pertinents. En tant que professionnel responsable, il se positionne dans ce processus avec une logique d'interventions écologique et sécuritaire, et veille ainsi à promouvoir un environnement sain et la qualité des soins.

Praticien réflexif, il utilise des savoirs empruntés et des savoirs disciplinaires. Il éclaire sa pratique par des résultats probants et fonde son jugement clinique en fonction des besoins et attentes de la personne et du contexte.

Soucieux de s'adapter aux personnes, aux différentes réalités, aux divers contextes d'intervention et d'environnement de travail, il fait de la relation humaine un outil privilégié lui permettant d'interagir avec les personnes, les équipes de travail et les autres intervenants tout en prenant de façon responsable les décisions qui lui incombent. Par son positionnement, il exerce un leadership clinique, participant ainsi au développement de la discipline et à l'amélioration des politiques de santé.

Il pratique dans le respect des règles déontologiques et du cadre législatif propres à sa profession en intégrant une dimension éthique à sa réflexion. Il veille à assurer la continuité des soins, tenant compte notamment des évolutions des outils et technologies spécifiques au champ de la santé.

Ses lieux et ses domaines d'exercice en Belgique et à l'étranger sont multiples et variés. La profession d'infirmier est réglementée et bénéficie de la libre circulation au sein des pays de l'Union Européenne¹. La formation d'Infirmier Responsable de Soins Généraux correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification² (CEC).

Elle propose un contenu d'enseignement visant le développement de compétences diversifiées et adaptées au marché de l'emploi et aux défis de santé publique, répondant aux exigences de la directive 2013/55/UE.

Outre le bagage scientifique et les interventions spécifiques aux soins infirmiers, le développement de compétences en sciences humaines de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique et à aborder le développement de leur identité professionnelle, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Cette formation garantit une large base d'aptitudes et un haut niveau de connaissances, elle a le souci de stimuler de manière constante la qualité, la recherche et l'innovation.

¹ Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et ses modifications.

² Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

LES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle :
 - Participer activement à la construction et à l'actualisation de ses acquis professionnels
 - Développer une pratique réflexive
 - Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - Construire son projet professionnel
 - Adopter un comportement responsable et citoyen
 - Utiliser les résultats de la recherche scientifique

2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires :
 - Respecter la déontologie propre à la profession
 - Intégrer une réflexion éthique à sa pratique
 - Respecter la législation et les réglementations

3. Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles, et administratives
 - Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluri-professionnelle
 - Participer à la démarche qualité
 - Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
 - Accompagner les pairs en formation
 - Déléguer des prestations de soins

4. Concevoir des projets de soins infirmiers :
 - Rechercher les informations
 - Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration
 - Fixer les résultats attendus
 - Prescrire les interventions de soins
 - Evaluer la démarche et les résultats des interventions

5. Assurer une communication professionnelle:
 - Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - Utiliser les outils de communication existants
 - Etablir avec l'équipe pluri-professionnelle une relation adaptée au contexte rencontré
 - Etablir avec l'individu sain ou malade, son entourage et/ou la collectivité la relation adaptée au contexte rencontré

6. Mettre en œuvre le projet de soins:
 - Réaliser des interventions et activités de soins dans les domaines de la promotion de la santé, de l'éducation à la santé, de la prévention de la maladie, des soins urgents, des

soins curatifs, des soins chroniques et palliatifs

- Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel